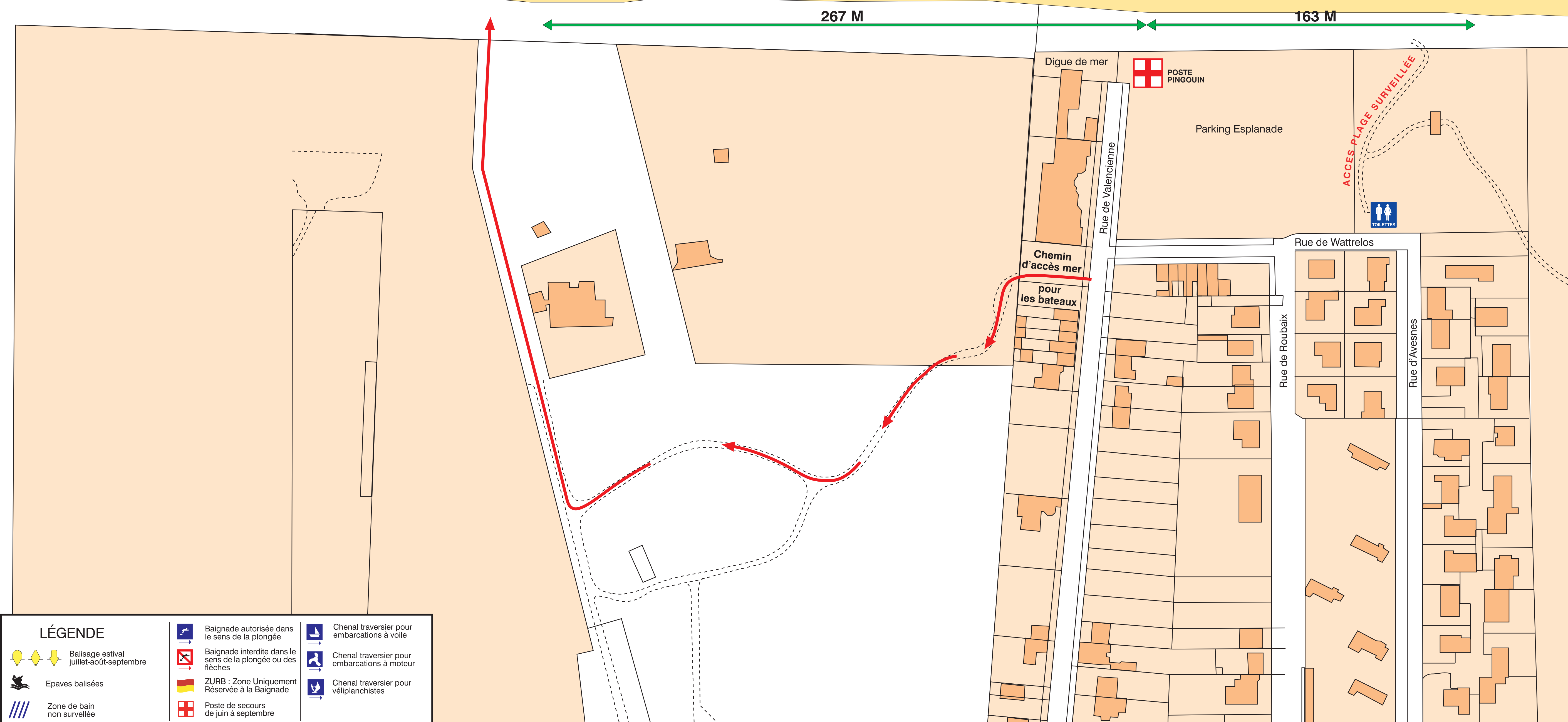
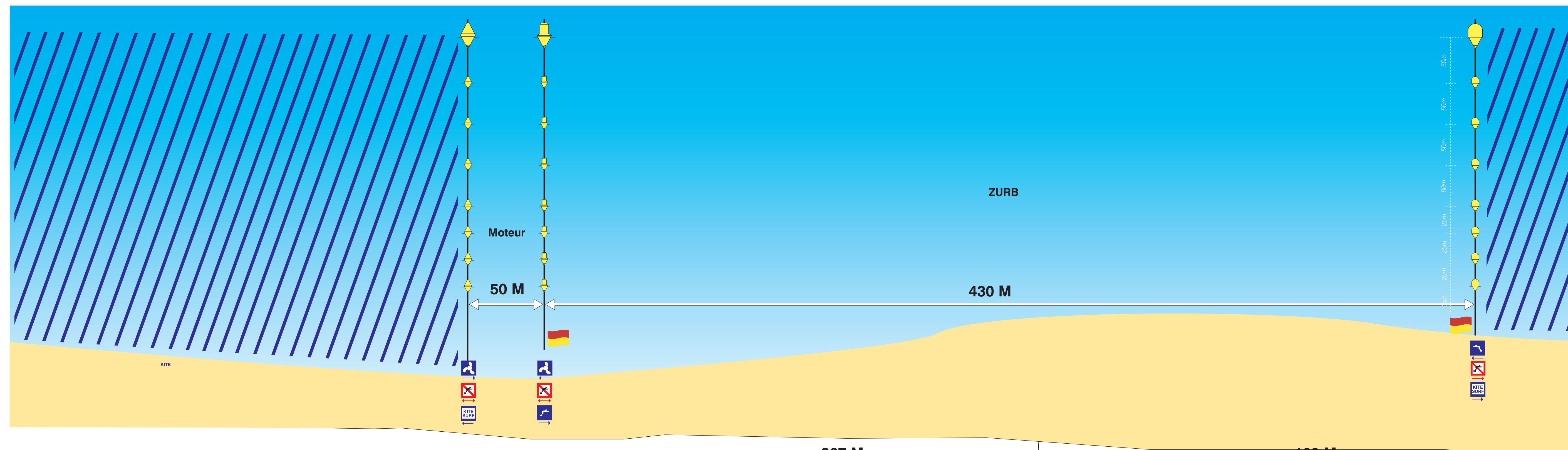


BALISAGE DE LA PLAGE

ville de Zuydcoote

Zone non surveillée
entre Zuydcoote et Leffrinckoucke 3077 M

Zone non aménagée
et non surveillée
entre Zuydcoote et
Bray-Dunes 620 M



LÉGENDE			
	Balisage estival juillet-août-septembre		Baignade autorisée dans le sens de la plongée
	Epaves balisées		Baignade interdite dans le sens de la plongée ou des flèches
	Zone de bain non surveillée		ZURB : Zone Uniquement Réservée à la Baignade
			Poste de secours de juin à septembre
			Chenal traversier pour embarcations à voile
			Chenal traversier pour embarcations à moteur
			Chenal traversier pour véliplanistes